

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°31 de l'association Villeneuvois à vélo
réuni le 21 octobre 2025 chez Francis et Françoise.

La séance est ouverte à 19 h 15.

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Gaston BOSC	X		
Francis CAZEILS	X		
Adrien CHAUD	X		
Émilie FALCONNIER	X		
Claude GUÉRIN			X
Faustine LAMARD	X		
Florentin L'HOMMEDÉ	X		
Alexis LEFEBVRE	X		
Annick MARQUET	X		
Chelo RODRIGUEZ	X		
Françoise RISS-CAZEILS	X		

L'ordre du jour est le suivant :

I — Approbation du PV du précédent CA

II — Étude du logo de l'association

III — Retours sur les précédents événements et réunions

Baromètre vélo

Point final sur la véloroute de la vallée du Dropt

Réunions avec le Département

Bourse aux vélos

Opération « Au lycée à vélo ! »

IV — Engagement d'un recours contentieux contre l'absence d'aménagements cyclables sur la RN 21 en cours de rénovation à Castillonès

V — Note sur table : boulevard de la Tour à Sainte-Livrade

VI — Position de Villeneuvois à vélo concernant la RD 133 à Saint-Pastour

VII — Point d'information sur le local et organisation

VIII — Nouvelle procédure concernant l'abandon de frais pouvant prétendre à rescrit fiscal

IX — Dates des ateliers de réparation au Café Cantine durant l'hiver

X — Organisation des événements

Véloparade de Noël

Repas des bénévoles

Saison littéraire 2026

XI — Participation aux FUBuleuses

I — Approbation du PV du précédent CA

Le Conseil d'Administration **approuve** le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 juillet 2025.

II — Étude du logo de l'association

Après moult rebondissements, Émilie a conçu un logo pour l'association qui pourrait mettre tout le monde d'accord.

Après de nombreuses discussions, Émilie compte nous refaire des propositions avec :

- des collines situées derrière le vélo et non au-dessus, afin de ne pas faire trop « montagnes »
- une proposition de logo où le nom de l'asso est circulaire.

Adrien et Florentin doivent voir pour une nouvelle typographie pour le nom de l'association.

À l'occasion des discussions sur le logo de l'association a été évoquée la perspective de changer le nom de l'association. « Villeneuvois à vélo » est en effet très connoté villeneuvois alors que nous avons des actions de plaidoyer à Penne-d'Agenais, Fumel, Tonneins, voire que nous ayons été conviés à Casteljaloux ou Samazan. Chaque fois se pose la question de notre légitimité en tant qu'association d'usagers. De plus, le nom de l'association est trop long ce qui pose d'essentiels problèmes dans le logo. « VéLot » est un joli nom d'association ; le problème principal est qu'il est utilisé par le département du Lot pour la dénomination de son réseau cyclable. Adrien évoque que changer de nom est du ressort de l'AG et non du CA : on pourra soumettre une proposition à la prochaine Assemblée Générale, si on le souhaite. Également, la question se pose car Villeneuvois à vélo et VéLot sont très proches, mais on ne se poserait pas la question avec une autre antenne moins proche de Villeneuve (par exemple celle déjà évoquée sur les 4 Cantons).

III — Retours sur les précédents événements et réunions

Baromètre vélo

Le Baromètre vélo a rendu son verdict à la mi-septembre. Casteljaloux est la commune la plus cyclable du département, suivie de Pujols puis Villeneuve-sur-Lot qui enregistre une nette progression.

Point final sur la véloroute de la vallée du Dropt

Le rapport final a été écrit et est en cours d'impression ; il devra être envoyé à chaque commune une fois reçu avec un bilan sur sa commune.

Réunions avec le Département

Adrien et Florentin font le point sur les très nombreuses réunions que Florentin a suivi en septembre et octobre pour le Plan Routes & Déplacements du Quotidien du Conseil départemental. Nous en sommes déjà à sept réunions depuis la rentrée, plus quatre autres réunions d'aménagements, soit **onze réunions** qui ont lieu en journée. Cela est très prenant, et nous n'aurions pu suivre sans Florentin.

En novembre, d'autres réunions sont prévues (cf. agenda interne). Qui veut y aller ?

Émilie fait le bilan de sa réunion concernant l'itinéraire Villeneuve – Castillonnès : si on est briefé en amont, alors ça se passe bien. Florentin confirme que nous sommes ceux qui parlent le plus, étant donné que nous parlons pour tout l'itinéraire alors que les personnes des intercommunalités ne parlent que de leur territoire. Mais parfois cela réclame jusqu'à 8 h de travail entre la préparation en amont, le déplacement, la réunion et le bilan post-réunion.

Adrien rappelle que ces réunions sont importantes car c'est en ce moment que se définit le réseau cyclable du département pour les années à venir, et notre participation en réunion est primordiale.

Francis demande à ce qu'on soit défrayé par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne pour ces réunions. Ce sera effectivement une demande à faire auprès du département dans le cadre d'une subvention. Adrien trouve en effet important de valoriser également auprès du département notre participation à ces réunions.

Bourse aux vélos

Petit bilan de la bourse aux vélos : 37 vélos vendus sur 95 déposés, soit un chiffre d'affaires de 2 222,50 € et 679 € de bénéfices. C'est une édition record à tous les égards.

Doit-on rester sur l'allée Federico Garcia Lorca ? Ou revenir sur l'allée Paul Nasse ? Proposition de Florentin : devant la tour de Paris. Françoise trouve que c'est trop petit. À voir selon le résultat final.

L'an prochain, il faudra impérativement des banderoles, à la fois pour mettre sur les barrières Vauban (ce qui servira également d'affichage pour la manifestation), ainsi que pour afficher sur la rue de la Fraternité ou le giratoire de la Libération, en ville. C'est à nous de commander la banderole et de demander l'affichage des mois en avance à la mairie. À voir l'an prochain.

Opération « Au lycée à vélo ! »

L'opération *Au lycée à vélo* ! n'a pas eu le succès escompté. On a compté une trentaine de cyclistes entre les deux sites, ce qui est assez décevant.

Adrien pense qu'il vaudrait mieux caler ce type d'opérations en mai pour pouvoir profiter de la dynamique des beaux jours, et le réaliser sous la forme d'un défi avec les éco-délégués (pourquoi pas pour le week-end de la Fête du vélo?). Cela implique cependant que nous réalisions une autre opération de type « Cyclistes, brillez » ailleurs, car la subvention PDASR en dépend. Ça tombe bien, nous avons été sollicités par la CPE du collège de Sainte-Livrade-sur-Lot lors d'Horizon Vert, qui souhaite réaliser une opération en faveur de l'éco-mobilité. Ou alors, nous pouvons retourner au collège Anatole France, qui nous avait très bien accueilli et où d'ores-et-déjà de nombreux enfants viennent à vélo. Émilie suggère le collège Gaston Carrère à Casseneuil ; intéressant car nous avons déjà eu des souhaits avec eux. Mais ce sera à nous de faire le premier pas car le chef d'établissement là-bas n'a pas d'adjoint et est donc débordé.

Faustine remarque qu'il est plus simple et intéressant de le faire en collège, où il y a plus d'élèves qui sont cyclistes. Au lycée, la bataille de la culture vélo est déjà en grande partie perdue : il faut rendre cool le vélo. Au collège on a encore cette oreille attentive sur le sujet vélo. Florentin fait remarquer que de plus en plus de lycéens viennent-même en voiturettes...

IV — Engagement d'un recours contentieux contre l'absence d'aménagements cyclables sur la RN 21 en cours de rénovation à Castillonnès

Lors de sa réunion du 21 juin 2025, le Conseil d'Administration a adopté le dépôt d'un recours gracieux contre le Préfet de Nouvelle-Aquitaine au nom de l'association pour demander la mise en conformité de la RN 21 à Castillonnès avec les articles L 228-2 et L 228-3 du Code de l'Environnement.

Les travaux réalisés par la DIRCO en juin continuent des travaux de rénovation de voirie et auraient dû donner lieu à l'élaboration d'itinéraires cyclables prenant la forme de pistes cyclables, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou de mise à sens unique. Surtout, les travaux hors agglomération auraient dû prétendre à réalisation d'étude où aurait alors été démontrée la nécessité de réaliser un aménagement cyclable reliant la route d'Issigeac à la route de Lauzun, afin d'assurer la

sécurité des cyclistes sur la véloroute de la vallée du Dropt. Alors que la randonnée militante est passée durant les travaux, il n'en est rien, et le constat est une grande dangerosité pour les cyclistes de la traversée en deux tourne-à-gauche.

Seulement, le Préfet de région n'a pas répondu à notre recours gracieux envoyé le 17 juillet 2025 et reçu le 23 juillet 2025. S'en suit une décision de refus implicite, le 23 septembre 2025. Nous pouvons attaquer ce refus implicite devant le Tribunal administratif de Bordeaux jusqu'au 23 novembre 2025. Mais le souhaitons-nous ?

D'un côté, il est hallucinant que l'État ne respecte pas ses propres engagements. De l'autre, les chances d'avoir des travaux supplémentaires sont quasi-nulles. Surtout, Adrien ne souhaite pas que ce recours soit une excuse pour ne pas faire les aménagements de la RN 21 pour la véloroute du Pays de Serres. L'autorisation environnementale prévoyait en effet une obligation d'étude, pas une obligation d'aménagement. Et les informations récoltées ci et là prévoient en effet des aménagements, et nous sommes considérablement cités, même si nous n'avons pas encore d'autres informations.

Alexis, Faustine, Florentin sont d'accord sur le fait de faire le recours, mais il y a une différence entre le dire et le faire. Quelle énergie mettre dans ce recours, alors que nous sommes déjà débordés par les sujets ? De plus, s'il y a un risque financier pour l'association, ce serait idiot de faire couler l'association pour un recours. Si l'asso fait un recours puis se désiste, alors nous serons assujettis aux frais irrépétibles (peut-être jusqu'à 1 500 €). Pour Florentin, il manque en fait d'une association départementale qui permette de se dédouaner et de couvrir des recours sur le département.

Émilie trouve que si le sujet est important, en même temps on entend que c'est compliqué. On nous a déjà dit que l'intégralité des choses obtenues par l'association sont assez incroyables.

Pour Adrien, il y a des risques de perte non nuls (car la notion de « rénovation de voirie » est assez fine ici, en raison de changements de bordures mais qui sont encore assez ponctuels, seule la couche de roulement a été refaite sur la chaussée...), d'impopularité (si on gagne, la seule solution possible est d'abattre les platanes...) et de perte de l'aménagement sur la RN 21.

Nous pourrions toujours nous servir du fait que nous avons fait un recours gracieux, resté sans réponse, même si nous ne sommes pas allés au tribunal, pour pouvoir exiger une meilleure sécurisation plus tard. De plus, la jurisprudence Czabaj nous permet d'attaquer jusqu'au 23 septembre 2026 ce refus implicite.

Le Conseil d'Administration vote (par **9 voix pour, une abstention**) de ne pas attaquer la décision au Tribunal administration, et se réserve le droit d'attaquer plus tard dans les douze mois.

V — Note sur table : boulevard de la Tour à Sainte-Livrade

Adrien a découvert un projet de rénovation du boulevard de la Tour à Sainte-Livrade, sur lequel nous n'avons pas été consultés. Ce réaménagement prévoirait la réfection de la couche de roulement par le Conseil départemental, et l'élargissement d'un trottoir par la mairie, avec création d'espace vert à la place du stationnement existant. Aucun aménagement cyclable n'est prévu car « *il n'y aurait pas la place* ».

Ce qui est énervant est que le Conseil départemental donne la consigne aux collectivités de consulter Villeneuvois à vélo pour leurs projets d'aménagements cyclables, mais ne s'applique pas lui-même sa règle. Florentin dit à juste titre que c'est car ils ne prévoient pas d'aménagement cyclable qu'ils ne nous consultent pas. On constate la même chose, toujours à Sainte-Livrade, pour le futur giratoire à venir sur la rocade.

Que peut-on demander ? Adrien s'énervait que le débat soit « espace vert ou aménagement cyclable » et pas « double sens de circulation automobile ou aménagement cyclable ». Une possibilité est d'avoir un sens unique automobile sur cette portion, la configuration de Sainte-Livrade le permet.

Florentin fait remarquer que ce serait tout de même moins agréable pour les habitants du quartier sud. Mais en réalité c'est déjà les flux que l'on voit : Sainte-Livrade-sur-Lot est un gigantesque giratoire !

Francis suggère qu'on soit force de propositions. D'autres personnes trouvent que le sens unique n'est pas souhaitable. C'est au CD47 de trouver des aménagements à faire. Pourrions-nous là avoir notre première situation de recours ?

Est décidé d'envoyer un courrier au CD47 et à la ville de Sainte-Livrade-sur-Lot pour leur signaler et leur demander quels aménagements cyclables sont prévus. On fait le courrier pour avoir leur point de vue de manière opposable, et demander à ce qu'on soit consultés. Si eux veulent appliquer la jurisprudence itinéraires alternatifs, qu'ils l'assument. Cela imposera alors la mise à sens unique de la place Castelvieux et du marché pour avoir de vrais aménagements cyclables en centre-ville. Ou alors, la mise en zone de rencontre.

VI — Position de Villeneuve à vélo concernant la RD 133 à Saint-Pastour

La RD 133 à Saint-Pastour est fermée depuis plus d'un an dans le centre-ville en raison de désordres structurels sur un immeuble mitoyen. Pour les véhicules légers, une déviation existe par le chemin de la Gare. Les poids lourds, qui empruntent de manière opportune la RD 133 pour rejoindre la RN 21 depuis Sainte-Livrade-sur-Lot, sont déviés par la RD 216 devant Le Lédats.

Émilie, riveraine, fait état des demandes insistantes des riverains, y compris de Beaugas, contre la réouverture aux poids lourds de cette route, étant donné le caractère plus agréable de la route actuellement. En un an, l'absence de trafic a permis d'apaiser Saint-Pastour ainsi que les routes départementales y menant. Les demandes des Maires sont défavorables à la réouverture. Le service des routes du Conseil départemental veut absolument sa réouverture, les lobbies agricoles et de routiers veulent la réouverture et ont du poids.

Durant les réunions, la position du département était que les RD ont vocation à subir le trafic poids lourds, essentiel pour la vie économique du département.

D'où l'interrogation : quelle est notre position dans ce type de cas ? Sommes-nous pour la concentration des poids lourds sur des RD spécifiques, afin d'obtenir un meilleur climat pour les habitants, ou non ?

Émilie suggère d'avoir un compteur Telraam afin de compter le trafic sur la RD 133.

Pour Florentin, notre avis dépend de l'avis du restaurant. L'épicerie a déjà fermé...

Surtout, avons-nous réellement le choix ? La jurisprudence est très défavorable aux arrêtés anti-poids lourds. Encore un tel arrêté [a été annulé récemment](#) car la Fédération des transports routiers l'a attaqué en raison des conséquences économiques pour les routiers et des incidences sur les autres routes. La Fédération nationale des transports routiers évoque « *la liberté de circulation sur les axes routiers structurants* ». Il est difficile donc de se positionner pour l'interdiction au trafic de transit d'une route si elle est potentiellement illégale.

Par contre, la commune peut et devrait faire des travaux gênant le trafic poids lourds dans la commune, avant que celle-ci réouvre au trafic de transit. Cela peut passer par des écluses centrales, qui ont l'avantage de forcer des conducteurs à l'arrêt si le trafic est important. Cela n'enlèvera pas la contrainte de la vitesse, qui réclamera une réduction de la largeur de la route.

Le fait que le département veut faire un itinéraire cyclable entre Villeneuve-sur-Lot et Castillonès peut également être utile dans la négociation. Si la RD réouvre, le trafic sera supérieur à 1 000 véhicules par jour et réclamera un aménagement cyclable en site propre conformément à la charte des aménagements cyclables. C'est pour cela que le bureau d'études Vizea pousse pour l'option 2, via Le Lédats et Paillolles, qui n'a aucun intérêt. La position de Villeneuve à vélo est bien celle de l'option 1 : via Casseneuil, Saint-Pastour, le long des emprises de l'ancienne voie ferrée Villeneuve – Falgueyrat.

Enfin, une possibilité est que le jalonnement routier fasse passer les poids lourds par l'itinéraire de déviation actuel (qui ne traverse pas de bourg), mais sans arrêté d'interdiction.

Vote :

- **contre la réouverture : aucun ;**
- **en défaveur de la réouverture :** considérer que c'est dommage pour les alternatives à la voiture, et qu'il faudra alors un site propre jusqu'à Saint-Pastour et Cancon ; préférablement le jalonnement PL vers Le Lédât, sans arrêté obligatoire : **5 votes (Florentin, Faustine, Francis, Adrien, Alexis)**
- **ne pas se positionner pour ou contre : 1 vote (Gaston) ;**
- **ne prend pas part : 4 (Annick, Chelo, Émilie, Françoise) ;**

Le Conseil d'Administration décide (**par 5 voix pour, 1 voix contre, 4 personnes ne prenant pas part au vote**) de se positionner « en défaveur » de la réouverture au trafic poids lourds de la RD 133 à Saint-Pastour.

VII — Point d'information sur le local et organisation

La signature de l'achat du local par les élus aura lieu ce lundi 27 octobre. Adrien a eu des premiers échanges avec Jean Ballouhey, responsable transports à la CAGV, ce 21 octobre. Elles sont évoquées au CA.

Il faudra faire une liste des aménagements que l'on veut à l'intérieur : un évier double cuve, de très bonnes lumières (Florentin précise « 500 lux minimum, autour de 6 500 K de couleur, 600 W »), des goulottes électriques au mur plutôt que de faire passer dans les murs... → **Florentin, Julien, Gaston doivent se réunir et fournir une liste d'ici début novembre qui sera envoyée à Jean.**

Souhait de visiter le local une fois que le local aura été vidé → **Florentin s'occupera de contacter Jean.**

→ **Adrien doit demander le plan.**

Annick et Florentin mettent en garde sur les coûts : Villeneuvois à vélo devra prendre en charge les fluides, charges de copro, ainsi qu'une redevance pour la CAGV.

→ **Faire un estimatif de combien ça nous coûte.**

Comment le financer ? Il y a un risque juridique si nous nous occupons de l'entretien des vélos de la CAGV. Pour le Savoir Rouler À Vélo par exemple, si on touche aux freins, alors en cas de défaillance la responsabilité de l'association pourrait être engagée. Adrien pense, en voyant l'expérience d'autres ateliers de réparation vélo comme celui de Vélocité en Agenais, qu'une fois l'atelier ouvert il y aura beaucoup plus d'adhérents, de dons, et le budget augmentera considérablement.

Émilie évoque la possibilité d'une subvention triennale, permettant de garantir une visibilité sur les subventions dans les trois ans. Adrien évoque son souhait qu'à terme l'association puisse vivre sans subvention, ou en tout cas qu'elle ne risque pas la perte de ses activités en cas d'arrêt de subvention.

Une réunion de chantier doit avoir lieu en novembre où nous serons conviés afin d'évoquer nos souhaits. Si la signature de la convention d'occupation pourrait avoir lieu rapidement, il faudra attendre pas avant début janvier pour pouvoir investir le local. Il faudra également attendre quelques semaines supplémentaires le temps que les travaux extérieurs soient faits, pour pouvoir accueillir du monde.

Pour rappel, notre local ne sera pas un ERP, il ne recevra que des adhérents. Les process pour la tenue de l'atelier ont été imaginées et testées lors de deux sessions de formation à la tenue d'un atelier vélo, cet été.

VIII — Nouvelle procédure concernant l'abandon de frais pouvant prétendre à rescrit fiscal

Depuis l'an dernier, nous pouvons émettre des reçus fiscaux donnant lieu à réduction d'impôts à hauteur de 66 % du don (max 20 % du revenu fiscal imposable), conformément à un rescrit fiscal obtenu en mai 2024.

Cette possibilité s'applique aux dons numéraires, mais également aux abandons de frais de bénévoles. Concrètement, un bénévole qui aurait pu prétendre à remboursement de frais par l'association, peut décider de ne pas se faire rembourser, et pourra alors recevoir un reçu fiscal à hauteur de son abandon de frais.

Le règlement intérieur prévoit aujourd'hui que ce remboursement ou abandon de frais doit passer par un ordre de mission préalable validé en bureau, puis soumis à demande écrite accompagnée des pièces justificatives (factures, attestations) validée par le Trésorier.

Adrien souhaite mettre à jour cette procédure, étant donné les nombreux frais qu'il y a eu et qu'il va y avoir avec l'ouverture de l'atelier.

Seulement, un arrêt récent de la Cour administrative d'appel de Paris (CAA de PARIS, 2ème chambre, 19/03/2025, [23PA03767](#)) confirme qu'une attestation ne suffit pas, il faut également des documents permettant de prouver de l'utilisation d'un véhicule personnel :

*« Si le requérant produit un tableau par année d'imposition, énumérant des frais sous l'intitulé "indemnisation kilométrique" et mentionnant, outre son nom et ses coordonnées, des dates, des motifs de déplacement et des distances exprimées en kilomètres, les seules mentions de ce tableau ne peuvent suffire à établir la réalité des dépenses correspondant aux remboursements en cause, **en l'absence de production, notamment, de tickets de péage ou d'achat de carburant, et à tout le moins de justification de l'utilisation par M. B... de son véhicule personnel.** L'administration doit ainsi être regardée comme démontrant que les sommes versées par l'association Football Club de Bois-le-Roi à M. B... au titre de remboursements de frais kilométriques sont constitutives d'un avantage en nature. »*

Afin de se mettre en conformité avec cet arrêt, **Adrien demande désormais :**

- **une copie de la carte grise du véhicule utilisé ;**
- **une photographie de l'utilisation de son véhicule personnel** lors de réunions, ou un ticket d'achat de carburant.

Cela concerne autant les abandons de frais que les demandes de remboursement de frais.

IX — Dates des ateliers de réparation au Café Cantine durant l'hiver

Dates des prochains ateliers : samedi 20 décembre 2025, samedi 21 février.

Émilie pose la question : va-t-on supprimer les ateliers au Café Cantine une fois que nous aurons le local ? Malheureusement, nous n'avons pas vocation à rester. Les ateliers itinérants sont très pénibles, entre la météo, le manque de pièces, la circulation sur la rue de la Convention... Alors que notre local ne sera qu'à 50 m du Café Cantine, nous ne pourrions pas tenir deux ateliers concomitamment. De plus, si nous ouvrons le samedi matin, nous aurons un public du marché.

Le problème pour Émilie est qu'une fois qu'il n'y aura plus d'atelier au Café Cantine, on perdra les liens entre Villeneuvois à vélo et Les Bénévoles du 47... C'est dommage. Le Café Cantine ne fera plus de l'aide individuelle, vu qu'ils n'y penseront plus... alors que cela arrivait encore régulièrement avant. Il faudra voir comment maintenir ces liens.

Françoise pose la question du devenir du garage que nous sous-louons au Café Cantine. Nous en aurons toujours besoin pour pouvoir héberger le triporteur ainsi que les vélos de la vélo-école. Si le CA décide de poursuivre cette activité, alors le garage est nécessaire. De plus, il le sera aussi comme espace de stockage supplémentaire puisque notre local ne fera pas plus de 45 m²... Dès l'an prochain, nous assumerons intégralement la charge du loyer (52 € par mois). C'est un coût supplémentaire, à garder en tête.

Émilie veut s'occuper du rangement du garage, mais ne pourra pas avant décembre.

X — Organisation des événements

Véloparade de Noël

Est discutée l'organisation de la véloparade de Noël « Illuminons la ville », samedi 20 décembre à 17 h 30. Le départ sera donné cette année de la place d'Aquitaine, afin de respecter l'alternance rive gauche – rive droite. Le parcours est présenté au CA : passage validé sur les boulevards, pont de la Libération et rue de la Fraternité pour arriver au parc Saint-Cyr.

L'affiche est présentée et validée en CA.

Sortie de préparation de la véloparade avec les bénévoles, le **vendredi 5 décembre**.

Alexandre Lefaix et l'association *After Before* ont été contactés afin d'avoir le Tuk Tuk System réalisé par des lycéens de Fumel.

Repas des bénévoles

Comme l'an dernier, un repas des bénévoles est organisé au soir de la véloparade, au Café Cantine.

Saison littéraire 2026

Adrien présente au CA ce qu'il trame depuis plusieurs mois avec la Bib' de Villeneuve-sur-Lot. Nous recherchons notamment des personnes pouvant témoigner de leurs voyages à vélo, petits ou grands : Jean-Louis ? Robert Zambon ? La famille Lamard ? Gaston parle de M. Sirat.

XI — Participation aux FUBuleuses

Les 22 et 23 novembre à Avignon. Qui souhaite y aller ? Personne ne semble disponible, même si Émilie aurait bien souhaité y aller.

L'AG de la FUB aura lieu mi-juin 2026.

La réunion se termine à 23 h 39.

Prochain CA : a priori pas besoin avant Noël, mais contrairement aux années précédentes plusieurs personnes ne pourront pas être là durant la trêve des confiseurs, pour un dernier CA de vote des comptes et de préparation de l'an 2026. Un sondage sera effectué pour trouver une date qui convienne en décembre.